

« Je soutiens cette initiative et m'engage au quotidien pour que l'accès à la santé soit un droit pour tous »

## LES CHIRURGIENS-DENTISTES SE MOBILISENT POUR LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Handidactique



Personne ne peut se dire en bonne santé s'il n'est pas en bonne santé dentaire



L'état de santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap : un enjeu majeur de santé publique et d'intégration sociale.

- Les personnes en situation de handicap souffrent tout particulièrement de pathologies infectieuses, carieuses et/ou parodontales.
- Le déchaussement des dents concernerait 80 à 90 % des personnes avec un handicap mental (UNAPEI, « la santé de la personne handicapée mentale », volume 1 « les dents, prévention et soins, 2010 »).
- Les enfants de 6 à 12 ans ont 4 fois plus de risque d'avoir un mauvais état de santé bucco-dentaire s'ils sont en situation de handicap (Dr Martine Hennequin, audition publique de la HAS « Accès aux soins des personnes en situation de handicap », octobre 2008).
- L'enquête du Programme National Inter Régimes (PNIR 2004) a révélé pour les enfants et adolescents en établissements :
  - un faible niveau d'hygiène (plaque dentaire, tartre, inflammation gingivale),
  - la présence pour 37% d'entre eux de caries sur dents permanentes,
  - pour 27,5% d'entre eux des caries sur dents temporaires,
  - une absence, pour la très grande majorité des structures d'accueil, de prévention collective, de protocole d'hygiène ou de prophylaxie.
  - plus de 65% de ces enfants et adolescents avaient besoin de soins à court terme dont 18,4% en urgence.

La santé dentaire est un indicateur de santé générale autant sur le plan de la pathologie que sur le plan psychique. Pour améliorer l'accès à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap, il est fondamental d'améliorer l'accès à la prévention, c'est-à-dire de privilégier les solutions en amont qui permettront de limiter les besoins de soins en aval. Les chirurgiens-dentistes restent mobilisés pour permettre à toute personne handicapée d'avoir accès à la santé bucco-dentaire par la mise en place d'un parcours santé individualisé, quel que soit son handicap, son âge et son milieu de vie.

### Les 7 piliers pour améliorer la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap

- 1 Mobiliser tous les acteurs du parcours santé**
- 2 Veiller à la prise en compte, la plus précoce possible, de la santé bucco-dentaire au sein du parcours santé**
- 3 Imposer l'éducation à la santé et la prévention comme les incontournables du parcours de santé bucco-dentaire**
- 4 Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires**
- 5 Créer une habitude de visite régulière chez le chirurgien-dentiste, dès le plus jeune âge, en favorisant le milieu ordinaire**
- 6 Les établissements médico-sociaux sont des partenaires du parcours santé**
- 7 Coordonnateur des soins et de la prévention et correspondant en santé orale : les garants du suivi du parcours santé**

Handidactique

M. Pascal JACOB

SONCD  
Ordre National  
des  
Chirurgiens-Dentistes

Dr Gilbert BOUTEILLE

cnsd  
Ordre National  
des  
Chirurgiens-Dentistes

Dr Catherine MOJAISKY

FSDI  
Ordre National  
des  
Chirurgiens-Dentistes

Dr Patrick SOLERA

UJCD  
Ordre National  
des  
Chirurgiens-Dentistes

Dr Philippe DENOYELLE

ufsbd  
Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

Dr Sophie DARTEVELLE

Pour consulter la charte dans son intégralité : [www.ufsbd.fr](http://www.ufsbd.fr) - nos actions / personnes handicapées